

## Compte-rendu de la table ronde des gestionnaires d'aires marines protégées de la façade Atlantique

16 ET 17 DECEMBRE – LE TEICH



*Lieu : Maison de la nature*



Diffusé le 07-05-2015

Le principe de cette table ronde, organisée pour la première fois en avril 2011 au Croisic, est de proposer un échange concret et ouvert entre les gestionnaires d'aires marines protégées. L'objectif est de promouvoir des retours d'expériences et une expression des besoins tout en favorisant une dynamique inter-sites.

Cette quatrième édition d'un forum des AMP régionalisé a permis d'accueillir sur deux jours : chargés de mission Natura 2000, conservateurs et chargés de mission de réserves naturelles, chargés de mission des sites du Conservatoire du Littoral, chargés de mission des DREAL Bretagne et Poitou-Charentes, chargés de mission de l'Agence des aires marines protégées, associations (LPO).

Toutes les présentations sont disponibles sur le site [www.maia-network.org](http://www.maia-network.org) au format PDF.

- ➔ Si des sujets vous intéressent, n'hésitez pas à les faire remonter à l'Antenne Atlantique. Nous pourrions réfléchir ensemble au moyen de les traiter : par votre intervention à la prochaine table ronde, celle d'un spécialiste invité ; par la rédaction d'un article dans la lettre d'info des gestionnaires, par l'organisation de groupes de travail spécifiques, ou par un autre biais ?

## ACCUEIL

Accueillis par la maison de la nature du bassin d'Arcachon, Mme. Hidalgo, sa directrice nous présente le Parc naturel régional des Landes de Gascogne et le parc ornithologique du Teich.

## ACTUALITES DU RESEAU, DES AMP

### TABLE RONDE

Gaëlle Beergunnot rappelle quels sont les objectifs de la table ronde : c'est votre rencontre, vos sujets, toutes catégories d'AMP confondues !

La vocation de cette rencontre : outil appartenant aux gestionnaires pour faciliter leurs échanges, leur permettre de s'adresser aux services de l'Etat et ainsi de faire remonter leurs questionnements ou attentes. Elle est aussi l'occasion pour les services et agence de l'Etat de communiquer sur leur politiques ou initiatives en cours. Aussi cette rencontre doit être nourrie par les gestionnaires. Le montage de cette table ronde se fait en concertation (sondage auprès des gestionnaires sur les sujets proposés et les souhaits de sujets à proposer) tant sur la forme que sur le fond, l'Antenne apportant un soutien technique et financier.

Sur la façade Atlantique : 175 aires marines protégées aux statuts complémentaires (dont 118 sites Natura 2000)

### ACTUALITES 2014

- Validations de DOCOBs (Rade de Brest, Trégor-Goëlo, Penmarc'h/Glénan/Trévignon)
- Création PNM Arcachon – relance PNM de l'estuaire de la Gironde et des pertuis Charentais
- Séminaire Prés salés par l'Observatoire du patrimoine naturel littoral
- Validations de plans de gestion RNN/RNR
- Lancement du processus de désignation de sites Natura 2000 au large
- DCSMM : Programmes de surveillance (PdS) et de meures (PdM): documents en consultation officielle du public et des instances
- Tenue des ateliers PACOMM (cf. atelier hiérarchisation)

### TRAVAUX 2015

- Poursuite de l'élaboration, animation, soutien technique et validation de DOCOB
  - Natura 2000 large : désignations, fin 2015
  - Stratégie Conservatoire du littoral - centenaire
  - DCSMM : finalisation du PdM et mise en route du PdS
  - Séminaire biogéographique Atlantique – mai 2015
  - Colloque national Aires Marines Protégées à Brest en octobre 2015 : les thématiques
- ➔ Il est convenu que ce point d'actualité sera fait à chaque table ronde

## ORGANISATION DE L'ANTENNE ATLANTIQUE

- **Gaëlle Beergunnot**, chef d'antenne, à Nantes
- **Judith Paygambar**, assistante administrative de l'antenne / support et logistique, à Nantes
- **Mélanie Odion**, Géomaticienne Antenne / Base de données Atlantique Nord-est (OSPAR / MAIA)/ Patrimoine naturel / Bretagne – Pays de la Loire – Poitou-Charentes, à Nantes
- **Samuel Mermet**, Géomaticien Antenne / Sciences humaines et sociales, Usages / life PAPL/ Aquitaine, à Nantes
- **Sophie Caplanne**, en charge de Natura 2000 Morbihan / usages industriels / qualité de l'eau / Base de données Atlantique Nord-est (OSPAR / MAIA), à Nantes
- **Hugues Casabonnet**, en charge de Natura 2000 Morbihan et au large / pêche professionnelle et récréative, à Nantes
- **Laure Dupéchaud**, en charge de Natura 2000 Pays de la Loire / DCSMM (programme de mesures) / animation du réseau des gestionnaires AMP / sciences humaines et sociales, à Nantes
- **Cécile Gicquel**, en charge de Natura 2000 Finistère, Côtes d'Armor, Ille et Vilaine / tableaux de bord, activités récréatives, à Brest
- **Guillaume Paquignon**, en charge de Natura 2000 Aquitaine et large / patrimoine naturel / fonctionnalités, à Bordeaux
- **Mathieu Entraygues**, en charge de Natura 2000 Poitou-Charentes / patrimoine naturel, oiseaux, à Bordeaux
- **Héloïse You**, coordinatrice Life + pêche à pied de loisir ; Secteur Finistère Sud – Les Glénan à Fouesnant (29)
- **Richard Coz**, coordinateur Life + pêche à pied de loisir ; Secteur Estuaire Gironde – Pertuis Charentais à Marennes (17)
- **Delphine Martin de Mourgues**, coordinatrice Life + pêche à pied de loisir ; Secteur bassin d'Arcachon à La Teste (33)

➔ Contact : [prénom.nom@aires-marines.fr](mailto:prénom.nom@aires-marines.fr)

L'articulation avec la table ronde Manche-mer du Nord (par laquelle les gestionnaires de Bretagne nord sont également concernés) se fait en fonction des thématiques. Les programmes sont élaborés en concertation entre les deux antennes pour permettre aux gestionnaires de faire un choix. La prochaine table ronde sera d'ailleurs commune aux deux façades. Nous ferons ensuite le bilan, évaluerons la pertinence de ce format et déciderons ensemble que faire les années suivantes.

L'Antenne Atlantique n'intervient pas sur les territoires des parcs naturels marins mais entretient des échanges réguliers avec les équipes parc quand à leur retour d'expérience, l'acquisition de données.

**MAIA**, l'outil de l'Antenne : le portail MAIA permet, outre son entrée cartographique, d'extraire des chiffres clés sur les AMP de la façade atlantique, à partir de la base de données qui présente les données standards (périmètre, nom, catégorie, date de création, etc.) et attributs de gestion (Espèces et habitats marins, Usages et activités, Gouvernance, Moyens et ressources, Plan de Gestion, Réglementation, Suivis). Le portail offre également un annuaire des gestionnaires et autres acteurs du milieu marin.

➔ Pour être vivant, ce portail a besoin de vous ! Complétez les infos de votre AMP grâce à vos identifiants (nous pouvons vous en créer en 2 clics) et mettez-les en perspective avec d'autres. Identifiez vos enjeux communs avec d'autres AMP et échangez directement avec le gestionnaire.

MAIA : <http://www.maia-network.org> et PANACHE, pour les sites Bretons nord : <http://www.panache.eu.com>

## COLLOQUE NATIONAL DES AIRES MARINES PROTEGEES : POINT SUR LA STRATEGIE AMP 2012 : BILAN ET PERSPECTIVES EN TERMES DE GESTION.

- Du 6 au 8 octobre 2015
- Séances plénières, ateliers, tables rondes, posters
- Propositions remontées du forum des gestionnaires
- Calendrier :
  - ✦ Janvier 2015 : pré-programme : inscriptions
  - ✦ Elaboration des contributions
  - ✦ Juin 2015 : programme définitif
  - ✦ Juillet 2015 : clôture des inscriptions

➔ Contact : [colloque-national@aires-marines.fr](mailto:colloque-national@aires-marines.fr)

Principes de la stratégie	Titre des ateliers 6-7 octobre			
<p>Connaître</p> <p>Un réseau intégré dans un dispositif général de connaissance et de suivi du milieu marin et de ses usages, et élément structurant de ce dispositif</p>	<p>Evaluation état de conservation, suivi et évaluation</p>	<p>Sciences participatives</p> <p>Technologies de suivi</p>	<p>Bases de données de référence</p>	<p>Recherche, expertise et lien avec les AMP</p>
<p>Protéger</p> <p>Un réseau couvrant géographiquement une part significative des enjeux de protection du milieu marin (patrimoine naturel, fonctions écologiques) et présentant des caractéristiques de cohérence et de connectivité</p>	<p>Gestion des AMP au large</p> <p>Document unique de gestion sur un territoire</p>	<p>Restauration écologique / compensation</p>	<p>Prise en compte du patrimoine culturel</p> <p>Ressources halieutiques et AMP</p>	<p>Zones de protection renforcée</p>
<p>Améliorer</p> <p>Un réseau contribuant au maintien ou au développement économique raisonnés des activités maritimes, notamment celles qui exploitent durablement les ressources naturelles, les activités extractrices et les activités récréatives</p>	<p>Pratiques durables : Grandes infrastructures et AMP (grands ports, EMR, ...)</p>	<p>Pratiques durables : Activités mobiles – pêche, Plaisance et AMP</p>	<p>AMP, territoire local et marin ?</p>	<p>Médiation/sensibilisation : Impliquer les acteurs pour changer les pratiques</p> <p>Fonctionnalité et services rendus par les AMP</p>
<p>Intégrer</p> <p>Un réseau inscrit dans les politiques intégrées de gestion du milieu marin et contribuant à la cohérence terre-mer des politiques publiques</p>	<p>Rôle des collectivités locales dans les AMP</p>	<p>Gouvernance AMP multi objectifs</p>	<p>Cohérence politiques de l'eau et AMP</p> <p>Financement</p>	<p>PSM, politiques publiques et AMP</p> <p>Réglementation/ surveillance – stratégie pénale</p>
<p>Coopérer</p> <p>Un réseau répondant à des finalités définies à de multiples échelles</p>	<p>Changement climatique et AMP</p>	<p>Cohérence gestion : définition des enjeux et des responsabilités</p>	<p>Cohérence gestion : mesures</p> <p>Evaluation/gestion (déploiement des tableaux de bord)</p>	<p>Cohérence gestion : suivis observatoires</p> <p>Liste verte/certification</p>

## VERS D'AUTRES FORMES DE GOUVERNANCE : PARTICIPATIVE, AUTOGESTION, APPROCHES « BOTTUM UP »...

Richard Coz présente quelles sont, de manière théorique, les divers méthodes de concertation et degrés d'implication des acteurs. Puis il expose comment il met en pratique cette théorie dans le cadre du projet Life+ pêche à pied de loisir. cf. actes du colloque national Life+ pêche à pied de loisir (ou le doc 2014\_table ronde Atl\_co-gestion-CR colloque qui est le contre rendu de la présentation réalisé pour le colloque national).

Les échanges soulèvent la question de l'impact réel de cette gouvernance menée dans le Life sur les habitats et les espèces. Il est précisé que cette gouvernance et les mesures qui peuvent en découler seront intégrées dans les documents de gestion des AMP.

Il est précisé qu'il n'y aura pas de permis pêche à pieds de loisir prochainement.

L'accent est mis sur l'importance du dialogue avec les acteurs ; si ceux-ci s'impliquent dans les échanges, notamment nationaux, les mentalités peuvent changer. C'est un processus qui prend du temps.

→ Pour en savoir plus contacter Richard Coz ([richard.coz@aires-marines.fr](mailto:richard.coz@aires-marines.fr))

## DIRECTIVE CADRE STRATEGIE POUR LE MILIEU MARIN, COMMENT LA LIRE ?

Laure Dupéchaud présente la DCSMM à partir d'un exemple (les mammifères marins) afin d'illustrer l'articulation des 5 éléments qui constituent les plans d'action pour le milieu marin (PAMM) et la manière de les lire. Les mammifères marins :

- Comment sont-ils décrits dans l'évaluation initiale (leurs caractéristiques écologiques, les pressions et impacts qu'ils subissent, et le coût de leur dégradation) ?
- quels descripteurs du bon état écologique vont définir leur état à atteindre ?
- quels objectifs environnementaux (définis en 2012) se donne-t-on pour atteindre le bon état écologique ?
- quels suivis vont être mis en œuvre pour évaluer leur état, leur évolution ?

→ pour en savoir plus contacter Laure Dupéchaud ([laure.dupechaud@aires-marines.fr](mailto:laure.dupechaud@aires-marines.fr))

## FINANCEMENT DES MESURES EN AIRES MARINES PROTEGEES

Denis Le Bail, de la Direction de l'Eau et la Biodiversité présente l'état des lieux des discussions sur les financements pouvant être mis en place dans une AMP. Beaucoup sont toujours en cours de négociation avec l'UE ou entre les Directions d'administration centrale (DEB, DPMA).

### Contrats Natura 2000 en mer

L'enveloppe (commune aux contrats terrestres et marins) est uniquement sur fonds nationaux (discussions en cours pour essayer de faire financer une partie par l'UE). Possibilité d'engager de nouveaux contrats Natura 2000 à partir de mi-2015, qui seront payés en 2016. Les besoins doivent être remontés aux DDTM (services instructeurs), DREAL et AAMP.

### FEAMP

Le FEAMP compte, pour ce qui nous concerne, deux enveloppes distinctes, regroupées sous le programme LIPS (limitation des impacts négatifs de la pêche maritime sur l'environnement et développement des actions « sentinelles de la mer »). Les mesures financées relèvent de:

- la politique commune des pêches (PCP) : actions de développement durable des activités de pêche professionnelle et d'aquaculture (financer l'analyse de risque à intégrer dans les DOCOBs ; financer les mesures de gestion (engins moins impactants, changement de pratiques...) ; diffusion des informations...);
- la politique maritime intégrée (PMI) : (hors pêche et aquaculture) surveillance maritime intégrée (partage des infos /interopérabilité des moyens (CISE) ; connaissances, promotion et protection biodiversité des ZMP, notamment dans le cadre Natura 2000 ; connaissances, promotion et protection milieu marin dans le cadre de la cadre DCSMM.

*Les programmes opérationnels (PO) du FEAMP ne sont pas encore stabilisés. Nous vous informerons dès que des éléments plus précis seront disponibles.*

→ pour en savoir plus contacter Denis Le Bail ([denis.le-bail@developpement-durable.gouv.fr](mailto:denis.le-bail@developpement-durable.gouv.fr)), Laure Dupéchaud et la DREAL de votre région

## COMMENT METTE EN PLACE UNE CHARTE NATURA 2000 ?

Cécile Gicquel présente la définition et le contexte réglementaire dans lequel est mise en place la charte, puis son contenu et enfin le cas particulier de l'exonération d'évaluation d'incidences introduit par la loi Warsamm. Ce dernier type de charte n'est aujourd'hui pas opérationnel, mais les travaux continuent afin d'établir le Cerfa qui permettra effectivement d'exonérer les signataires d'une évaluation « classique » des incidences.

- pour en savoir plus, consulter la fiche « [Conseils\\_rédaction\\_charte\\_natura2000\\_V3\\_déc14](#) » et contacter Cécile Gicquel ([cecile.gicquel@aires-marines.fr](mailto:cecile.gicquel@aires-marines.fr))

## ATELIER : HIERARCHISATION DES ENJEUX « ESPECES »

### PREAMBULE :

La méthode de hiérarchisation des enjeux du CSRPN Languedoc Roussillon s'applique d'abord à l'échelle régionale pour ensuite se décliner à l'échelle du site. Un des objectifs de l'atelier est de faire le même exercice en créant une méthode de hiérarchisation à l'échelle nationale pour la décliner ensuite par SRM ou par site.

Les critères de hiérarchisation utilisés pour les enjeux à l'échelle des sites sont pour certains d'entre eux des critères définis au niveau national, européen voire mondial.

Présentation d'une méthode de hiérarchisation des enjeux de conservation au niveau national :

La formule proposée intègre les conclusions des ateliers PACOMM (non intégration des engagements internationaux). Elle ajoute par contre la notion de tendance pour le calcul de l'état de conservation.

CT : court terme

LT : long terme

$$\text{ETAT DE CONSERVATION} + \text{REPRESENTATIVITE}_{\text{FR/AR}} = \text{ENJEUX FRANCE}$$

$$\text{ETAT DE CONSERVATION} = \frac{\text{STATUT DE CONSERVATION} + \text{TENDANCE}_{\text{Fr}}}{2}$$

**STATUT DE CONSERVATION =**

$$\frac{(\text{UICN Monde ou AEWA ou Waterbird ou Birdlife Europe}) + 2 (\text{UICN France})}{2}$$

Ou UICN France

Ou Approche précautionneuse (max)

$$\text{TENDANCE} : \text{tendance France } \frac{(\text{LT} + \text{LT} + \text{CT})}{3} \quad (\text{source : MNHN 2013})$$

$$\text{REPRESENTATIVITE} = \text{France/Monde}$$

*Formule proposée*

Si la tendance est à la baisse pour des raisons :

- naturelles, donner une valeur nulle à ce critère ;
- liées aux changements globaux, donner une valeur importante à ce critère (mais le gestionnaire n'aura aucun levier d'action pour influencer sur cette tendance ; une mesure du plan de gestion pourrait néanmoins agir sur les pratiques qui accélèreraient le processus de baisse).

A l'issu des ateliers PACOMM 2014, la méthode proposée ne mentionnait pas la tendance. Seul le statut était pris en compte.

$$\text{PACOMM} : \text{UICN France} + \text{Représentativité } \frac{\text{France}}{\text{Aire de répartition}} = \text{ENJEUX FRANCE}$$

Reste à déterminer si UICN France est plus fiable que la définition du MNHN de l'état de conservation des espèces DHFF en 2013 (débat national à avoir).

## ATELIER I : Hiérarchisation au niveau national (30 min)

### A/ STATUT DE CONSERVATION

**Ligne directrice :** Nécessité de connaître l'état de conservation au niveau de l'échelle d'analyse tout en tenant compte de la situation sur l'aire de répartition

#### Eléments de débat :

**Critères :** UICN France ? UICN Monde ?

**Combinaison ou pas ?** UICN France, ou UICN Monde + 2UICN France ou Moyenne UICN Monde (ou AEWA, Waterbird ou Birdlife) et France Ou approche précautionneuse ?

**Atelier :** remise en cause de la ligne directrice ? Approche précautionneuse ou pas ?

Formule de l'état de conservation ?

### B/ TENDANCE

**Ligne directrice :** Donner plus de poids à la tendance à long terme au niveau de l'échelle de travail

#### Eléments de débat :

**Critères :** Tendance France ? LT, CT ?

**Quelles combinaisons ?**  $\frac{LT + LT + CT}{3}$

**Atelier :** remise en cause de la ligne directrice ?

Formule de la tendance ?

### C/ REPRESENTATIVITE

**Ligne directrice :** Evaluer la responsabilité de la France vis-à-vis de l'espèce et de son aire de répartition

#### Eléments de débat :

**Critères :** France/Aire de répartition ? France/Europe ?

**Atelier :** Remise en cause de la ligne directrice ?

Donneriez-vous autant de poids à la représentativité qu'à l'Etat de conservation ?

Formule de la représentativité ?

Tour de table, suite à un temps de travail de quelques minutes :

#### **Table 1 :**

Accord sur la méthode « tendance ». Mais problème de renseignement de ce critère pour les espèces pélagiques (pour celles-ci, on a les statuts, donc plutôt prendre les statuts si on n'a pas les tendances).

Demande des gestionnaires (qui n'ont pas encore vécu la fin de l'atelier où sera proposée une articulation de l'exercice de hiérarchisation aux différentes échelles) : ce travail de hiérarchisation au niveau national ne concerne pas les gestionnaires (cf. MNHN, UICN). Par contre, possibilité d'alimenter un « cahier des charges » pour formuler leurs attentes et les faire remonter.

Après l'exercice de hiérarchisation des enjeux de conservations à partir de critères écologiques, possibilités d'intégration de critères socio-économiques ou culturels pour la hiérarchisation des mesures de gestion. Ces critères peuvent conforter ou inverser la hiérarchisation définie initialement avec les critères écologiques.

Question à se poser : Pour quels objectifs définir des enjeux : Création d'AMP ? Répondre aux engagements européens ? Répondre aux politiques publiques ? Répondre à l'érosion de la biodiversité ?

Nécessité d'homogénéiser les méthodes (CSRPN, MNHN...)

#### **Table 2 :**

Par rapport à la méthode : préférence pour prendre uniquement UICN France, et ensuite on pondère avec la représentativité France/Aire de répartition.

La donnée UICN Monde peut être un facteur discriminant supplémentaire.

Tendance : on n'a pas toujours la tendance à long terme. Quand on l'a, incertitude possible dans la méthode/protocole de comptage, donc on garde juste tendance à court terme.

Penser à considérer la sous-espèce quand on l'a.

Poids entre état de conservation et représentativité : accord pour que ce soit égal. Important que la représentativité soit distincte et indépendante.

#### **Table 3 :**

Statut conservation : prendre UICN France seulement.

Tendance : privilégier l'approche précautionneuse entre long terme (LT) et court terme (CT)

Représentativité : France/AR

Question de la limite d'aire de répartition mais pas de solution...

#### **Table 4 :**

Nécessité de réaliser une analyse critique avec les résultats. Difficile de rester dans le théorique. Toujours laisser la place à l'expertise à la fin de l'exercice de hiérarchisation. Capitaliser les données pour le renseignement des critères de hiérarchisation.

N'y aurait-il pas des doublons entre évaluation UICN et MNHN ?

Concernant la combinaison entre UICN Monde et UICN France : à voir s'il n'y a qu'un cas particulier (puffin). Si oui, prendre UICN France et garder UICN Monde en secours si besoin.

Représentativité : l'aborder aussi par la fonctionnalité des habitats.

Tendance : faire le distinguo entre les espèces longévives et les autres. Renseigner ce critère pour toutes les espèces.

## CONCLUSION DE L'ATELIER « HIERARCHISATION AU NIVEAU NATIONAL » :

Remarque générale et partagée: La hiérarchisation des enjeux au niveau national est du ressort des instances nationales (MNHN, AAMP). Reste néanmoins à déterminer si la méthode de hiérarchisation des enjeux au niveau du site est bien indépendante de celle à l'échelle nationale.

Les discussions ont toutefois amenées aux recommandations suivantes :

Statut de conservation: prendre uniquement UICN France (car la plupart du temps, la note UICN France est supérieure à la note UICN Monde. Cela revient en quelque sorte à appliquer l'approche précautionneuse (on peut prendre UICN monde pour discriminer encore plus si besoin).

(Une question n'a pas été posée : que faire pour les espèces non renseignées ?)

Tendance :

- approche précautionneuse entre LT et CT
- si on ne peut pas renseigner ce critère par manque de suivi à long terme, on considère uniquement le statut.

Représentativité : prendre ratio effectifs France/Aire de répartition

Poursuivre les réflexions pour intégrer une notion de représentativité des habitats fonctionnels

NB : - prendre ratio France/Europe quand la question est de répondre à Natura 2000 car les DHFF et DO s'appliquent à l'échelle européenne.

- prendre ratio France/échelle convention RAMSAR quand la question est de répondre à RAMSAR (oiseaux d'eaux).

La formule serait :

$$\text{ETAT DE CONSERVATION} + \text{REPRESENTATIVITE}_{\text{FR/AR}} = \text{ENJEUX FRANCE}$$

$$\text{ETAT DE CONSERVATION} = \frac{\text{STATUT DE CONSERVATION} + \text{TENDANCE}_{\text{Fr}}}{2}$$

**STATUT DE CONSERVATION** = UICN France

**TENDANCE** : max entre LT et CT (approche précautionneuse)

$$\text{REPRESENTATIVITE} = \text{France/Aire de répartition}$$

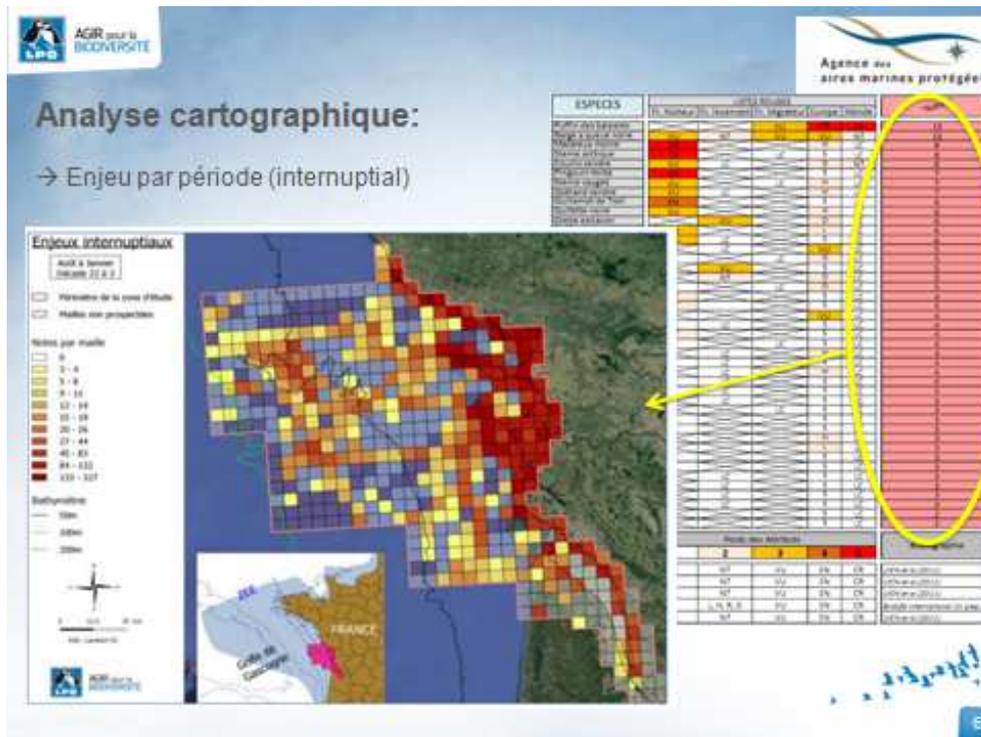
Si on détaille :

$$\frac{\text{UICN France} + (\text{LT ou CT max})}{2} + \text{Représentativité} \frac{\text{France}}{\text{Aire de répartition}} = \text{ENJEUX FRANCE}$$

⇒ Discussion interne AAMP et externe réseau AMP ? Se mettre d'accord sur la méthode pour la hiérarchisation des enjeux au niveau national.

**PRESENTATIONS SUR LA NOTION D'ENJEUX A L'ECHELLE DES SITES**

Amélie BOUE a exposé une façon d'utiliser les résultats de la hiérarchisation des enjeux « oiseaux » à l'échelle d'une ZPS. Cela permet de territorialiser les enjeux à l'échelle du site en multipliant l'abondance de l'oiseau à la note d'enjeu.



Mathieu FORTIN a présenté une méthode pour hiérarchiser les sites entre eux à l'échelle de la Bretagne. C'est une approche différente de l'exercice de hiérarchisation des espèces entre elles au sein d'un même site.

**Tableau 3 : situation des espèces d'après leur statut de conservation en Bretagne et en France.**

BZH / FR	CR	EN	VU	NT	LC
R	sterne de Dougall		sterne caugek		
O	pingouin larda macareux moine	guillemot de Troil	puffin des anglais océanite tempête grand gravelot	fou de Bassan mouette tridactyle gravelot à collier interrompu	fulmar boréal
ER				traquet motteux	goéland leucophé mouette rieuse sterne naine grand corbeau faucon pèlerin
LC >20%	eider à duvet sterne arctique				grand cormoran cormoran huppé goéland brun goéland argenté goéland marin sterne pierregarin huitrier pie tadome de Belon pipit maritime
LC <20%		pigeon biset	busard des roseaux		aigrette garzette héron cendré canard colvert

**FR=Liste rouge des oiseaux nicheurs de France (IUCN France & MNHN, 2008) : CR=En danger critique d'extinction, EN=En danger, VU=Vulnérable, NT=Quasi menacé, LC=Préoccupation mineure.**  
**BZH=Listes des enjeux de conservation de l'avifaune bretonne (Bargain & al, 2007) : R=liste rouge, O=liste orange, ER=Enjeu régional, LC=Préoccupation mineure.**  
**LC>20% / LC<20% : Effectifs de population en Bretagne supérieurs ou inférieurs à 20% des effectifs de populations français. Critère appliqué aux seules espèces de statut LC en Bretagne.**

**Tableau 5 :** cote spécifique attribuée à partir de l'enjeu de conservation identifié et de l'importance de l'effectif nicheur.

SP / Effectif	<2%	>2%	Espèces concernées
Enjeu majeur	7	8	sterne de Dougall, guillemot de Troil, petit pingouin, macareux moine
Enjeu fort	5	6	sterne caugek, puffin des Anglais, océanite tempête, grand gravelot
Enjeu moyen	3	4	fou de Bassan, mouette tridactyle, gravelot à collier interrompu, traquet motteux, eider à duvet, sterne arctique, pigeon biset
Enjeu secondaire	1	2	busard des roseaux, fulmar boréal, goéland leucophé, mouette rieuse, sterne naine, grand corbeau, faucon pèlerin, grand cormoran, cormoran huppé, goéland brun, goéland argenté, goéland marin, sterne pierregarin, huîtrier pie, tadorne de Belon, pipit maritime, aigrette garzette, héron cendré, canard colvert.
Cas particulier GA	<250	>=250	En nombre de couples
Cas particulier GB	<100	>=100	En nombre de couples

**PRESENTATION D'UNE METHODE DE HIERARCHISATION DES ENJEUX DE CONSERVATION AU NIVEAU DU SITE :**

**ETAT DE CONSERVATION + REPRESENTATIVITE = ENJEUX SITES**

**ETAT DE CONSERVATION :**

Etat de conservation<sub>France</sub> + 2(Etat de conservation<sub>site</sub>)

*CRITERES SRM : Etat de conservation<sub>France</sub> + 2(Etat de conservation<sub>SRM</sub>)*

**REPRESENTATIVITE = France / Monde + 2(Site/France)**

*CRITERES SRM : SRM/Monde + 2(SRM/France)*

**Synthèse**

**ENJEUX FRANCE + 2(Etat de conservation<sub>site</sub> + Site/France) = ENJEUX SITES**

*Formule proposée*

**ATELIER II : Hiérarchisation au niveau du SITE (30 min)**

**A/ ETAT DE CONSERVATION :**

Ligne directrice : Nécessité d'évaluer et de donner du poids à l'état de conservation au niveau du site tout en tenant compte de la situation en France

Eléments de débat :



Critères : Etat de conservation  $_{France}$  ? Etat de conservation  $_{site}$  ?

Combinaison ou pas ? Etat de conservation  $_{France}$  +  $2x$ (Etat de conservation  $_{site}$ )

Atelier : remise en cause de la ligne directrice ?

Comment obtenir l'état de conservation du site ?

**B/ REPRESENTATIVITE :**

Ligne directrice : Nécessité de mettre l'accent sur la responsabilité du site, en tenant compte de la responsabilité française

Eléments de débat :

Critères : France /Monde ? Site/France ?

Combinaison ou pas ? France /Monde + 2(Site/France) ?

Atelier : Remise en cause de la ligne directrice ?

Formule de la représentativité ?

**CONCLUSION DE L'ATELIER « HIERARCHISATION AU NIVEAU DU SITE » :**

Manque de temps dans l'atelier pour cette partie, discussion tout azimut, difficulté d'amener des lignes directrices...  
Sujet complexe nécessitant du temps de réflexion.

Les gestionnaires de RNN ne perçoivent pas vraiment l'intérêt de cette hiérarchisation. Intérêt pour sites Natura 2000, mais pour RNN ?

Etat de conservation :

- ajouter les tendances LT ou CT max du site pour doubler l'effet de ce descripteur déjà inclus dans la notion d'état de conservation ? Pour de nombreuses espèces d'oiseaux pélagiques, on ne connaît pas les tendances.

- prendre en compte l'état de conservation (échelle France) pour la définition de l'état de conservation à l'échelle « site » ?

#### Représentativité :

- Garder seulement le rapport Site/France puisqu'on hiérarchise au niveau du site.
- Prendre le référentiel RAMSAR (à diffuser) : représentativité Site/Monde avec seuil de 1%, indicateur de biodiversité (à rechercher)

#### **LA SUITE...**

#### **HIERARCHISATION DES ENJEUX DE CONSERVATION A L'ECHELLE NATIONALE, DE LA FAÇADE ET DES AMP**

Suite à cet atelier, il s'avère important d'approfondir cette question de hiérarchisation et surtout de réunir les différents experts qui travaillent sur cette question, de manière parfois éclatée, de façon à confronter les avis, les méthodes et de parvenir à une vision commune et partagée.

Une des conclusions de cet atelier a été que la hiérarchisation des enjeux pouvait se faire au niveau national (approche stratégique/politique) et de la façade, mais les gestionnaires ne percevaient pas réellement l'intérêt de le faire au niveau de l'AMP.

Objectif : obtenir une méthode partagée de hiérarchisation des enjeux de conservation à l'échelle nationale, de façade puis de sites.

Certains CSRPN se sont essayés à traiter cette question au niveau régional, l'UICN et le MNHN au niveau national, tandis que les DREALS travaillent à la détermination des ZNIEFFS Mers et que l'AAMP réfléchit à cette question au niveau régional (SRM) et local (site AMP). L'AAMP ne s'est pas encore investie à faire cet exercice ni à l'échelle nationale, ni à celle du réseau d'AMP.

Il apparaît naturel que l'ensemble de ces acteurs puissent confondre leur approche pour dans l'idéal, n'en former qu'une. L'AAMP peut être moteur sur cette question.

#### **Procédé :**

1<sup>ière</sup> étape : Avoir une vision commune au sein de l'Agence ? choix (ou démarche intégrative) entre expertise UICN ou MNHN ?

Trouver un compromis à partir d'une méthode simple de base sur laquelle peuvent être ajoutés certains critères si des agents veulent aller plus loin dans la discrimination des espèces.

2<sup>ème</sup> étape : au niveau de la façade (ou national ?), réunir les experts des CSRPN, du MNHN, des DREALS, du CNPN (?), de l'AAMP, de l'UICN qui travaillent sur cette question.

3<sup>ème</sup> étape : Produire collectivement une méthode reconnue et partagée applicable à toutes les échelles de gestion et/ou échelles administratives.

#### **PLENIERE : CORRESPONDANCES DE TYPOLOGIES ET EVALUATION DE LA REPRESENTATIVITE DES HABITATS DE LA FAÇADE**

CARTHAM a fourni des connaissances et une couverture cartographique importantes des habitats de la façade.

Cette connaissance est à disposition des gestionnaires Natura 2000 et permet :

- o d'alimenter les états initiaux écologiques et d'identifier les enjeux au sein des DOCOB
- o de relativiser les états des lieux de chacun des sites par rapport à l'état des lieux global de la façade, voire de la région biogéographique ATL
- o d'apporter de la cohérence à la gestion du réseau de sites à l'échelle de la façade

Pour ce faire, il faut assurer la mise à jour : des connaissances (amélioration continue par différents programmes p. ex. Ifremer-DREAL, projet sur sensibilité des habitats porté par le MNHN, suivi LIFE PAMPL, etc.); des correspondances de typologies (en constante évolution: révision EUNIS, typo nationale MNHN en cours, CH2004, etc.)

Aussi le travail se déroule en plusieurs étapes :

- Vérifier les correspondances établies entre les typologies 'EUNIS' / 'habitats génériques' (1110, 1140, etc.) / 'habitats élémentaires' (CH2004 : 1110-1, 1170-2, etc.)
- Combler les manques en termes de typologies d'habitats génériques' et 'élémentaires' à partir des tables de correspondances disponibles
- Faire valider par le MNHN les nouvelles correspondances établies

-> 1<sup>ère</sup> étape finalisée

Identifier les enjeux liés aux habitats sur la façade Atlantique et au sein des sites :

- Evaluer la représentativité des habitats pour chaque sites et à l'échelle du réseau de la façade (en cours)
  - Définir et qualifier les autres critères pour caractériser les enjeux à l'échelle de la façade et celle des sites :
    - Intégration de la représentativité
    - Descripteurs de l'état de conservation
    - Rôle écologique des habitats et fonctionnalité
    - Sensibilité des habitats aux principales pressions
    - Cas des habitats en limite d'aire de répartition
- ➔ pour en savoir plus, contacter Hugues Casabonnet ([hugues.casabonnet@aires-mareines.fr](mailto:hugues.casabonnet@aires-mareines.fr)) et Sophie Caplanne ([sophie.caplanne@aires-marines.fr](mailto:sophie.caplanne@aires-marines.fr))

## PECHE PROFESSIONNELLE ET NATURA 2000 : DISPOSITIF ET MISE EN ŒUVRE

La circulaire DEB/DPMA du 30/04/2013 (dite « analyse des risques pêche ») traite de la prise en compte des activités de pêche professionnelle au sein des sites Natura 2000. En effet, de part les particularités de cette activité (diversité des pratiques/engins/taille et puissance des navires ; mobilité de l'activité à l'intérieur et à l'extérieur des sites Natura 2000 ; variabilité dans le temps et l'espace de l'activité ; gestion régie par la PCP), la pêche professionnelle n'est pas listée dans les activités soumises à évaluation des incidences Natura 2000. Aussi la circulaire propose :

1. D'évaluer objectivement les risques d'impacts de l'activité de la pêche professionnelle sur les habitats et des espèces d'intérêt communautaire du site Natura 2000 ;
2. De proposer, si nécessaire, des mesures au sein du site qui permettraient de réduire et d'éviter les risques d'impacts des activités de pêche sur ces habitats. Ces mesures permettant d'éviter les risques de dégradations des habitats d'intérêt communautaire garantissent que les activités de pêche n'ont pas d'incidences significatives au sein des sites Natura 2000 et permettent en conséquence aux activités de pêche de répondre aux enjeux de conservation du site sans les soumettre à évaluation des incidences.

Cette analyse du risque de la dégradation est basée sur une méthode élaborée par le MNHN. Elle consiste à croiser les données habitats et activités pour identifier les zones à enjeux, d'évaluer l'intensité/fréquence de l'impact et de proposer des mesures de gestion permettant d'éviter ces impacts. Elle est conduite par l'animateur du site en partenariat avec l'Agence des aires marines protégée et les professionnels de la pêche et avec l'appui des services déconcentrés de l'Etat (DIRM et DREAL). Le cas échéant, les mesures de gestion proposées sont harmonisées à l'échelle de la façade par les DIRM. Le bilan de cette analyse et les mesures de gestion adoptées seront intégrées au DOCOB dans la partie « diagnostic socio-économique » et dans la partie « proposition de mesures de gestion ». Cette intégration est réalisée à l'occasion de l'actualisation du DOCOB en COPIL, suite à une présentation et une discussion avec ses membres.

## OBSERVATOIRE DU PATRIMOINE NATUREL LITTORAL : RETOUR SUR LE SEMINAIRE PRES-SALES TENU JUIN 2014

Emmanuel Caillot revient sur la première rencontre du nouveau volet de l'observatoire du patrimoine naturel littoral traitant du rôle fonctionnel des prés-salés. Tenu en juin 2014 à Agon-Coutainville, ce séminaire a permis de définir 3 groupes de travail de gestionnaires-scientifiques et de désigner les premiers sites pilotes :

- Typologie et cartographie des habitats botaniques
  - Avifaune : Passereaux (nicheurs et hivernants)
  - Nourricerie poissons
- pour en savoir plus, contacter Emmanuel Caillot ([emmanuel.caillot@espaces-naturels.fr](mailto:emmanuel.caillot@espaces-naturels.fr))

## LUTTE CONTRE LA SPARTINE ALTERNIFLORE SUR LES PRES-SALES

Agathe Larzillière présente la mise en place d'un plan opérationnel de lutte contre l'invasion de l'espèce invasive *Spartina alterniflora* dans les sites Natura 2000 « Rade de Brest ».

- Comment limiter la prolifération de la Spartine à feuilles alternes, *Spartina alterniflora*, dans les sites Natura 2000 « Rade de Brest »?
- Où intervenir ?
- Quand intervenir (sur quelles zones en priorité) ?
- Comment intervenir ?

Voir ci-dessous l'atelier « protocoles »

- pour en savoir plus, contacter Agathe Larzillière ([agathe.larzilliere@pnr-armorique.fr](mailto:agathe.larzilliere@pnr-armorique.fr))

## ATELIER : DEPREDATION

Présentation de la LPO (Amélie Boué) qui lance un programme sur la réserve naturelle de Moëze Oléron : Etude de la prédation aviaire sur les moules d'élevage. (cf.ppt). Les principaux éléments à retenir sont l'importance d'impliquer très en amont les instances de l'AMP, une structure scientifique, les services de l'Etat et de faire un retour aux acteurs, notamment au CRC.

Présentation du parc naturel marin d'Iroise (Cécile Lefeuvre) sur le programme IMPEMAM (INteractions PEChes MAMmifères Marins en Iroise) qui traite de la déprédation par les phoques gris (cf.ppt). Un rapport est téléchargeable sur <http://www.parc-marin-iroise.fr>.

### Discussion sur les enjeux de la déprédation dans les AMP de la façade Atlantique

Estuaire Gironde : consommation des appâts par des oiseaux, demande des professionnels de travailler sur cette question (métiers de l'hameçon)

Chercher les retours d'expérience sur le milieu terrestre : le loup.

Jeunes n'ont pas la même perception que les anciens car ils toujours connu des phoques en grand nombre, alors que les anciens ont vu l'augmentation.

Par rapport aux goélands, l'hypothèse suivante est avancée : la fermeture des décharges à ciel ouvert, la fin des rejets de pêche engendrent-elle un report sur les bouchots ?

Ressenti risque d'être de plus en plus chargé : contexte de mauvaise qualité d'eau, de mortalité...

Notion de déséquilibre socio-éco, écologique...

La déprédation est-elle vraiment un problème ?

Il est partagé par les gestionnaires présents que le fait d'écouter et prendre en compte ce problème est essentiel. Il faut traiter le problème avec les acteurs.

Echanges sur la compensation financière : différence faite entre l'élevage et la pêche, mais cette question n'est pas simple à résoudre.

### Quel positionnement du gestionnaire sur cette problématique ?

Etre à l'écoute.

Caractériser le phénomène par des études de terrain et sociologique, lorsqu'elles sont en rapport avec les objectifs de l'AMP. Rappeler les objectifs du plan de gestion.

Importance de la communication, sensibilisation

L'intégration sociale est une donnée fondamentale.

Importance de s'intéresser aux causes de la déprédation

### A quelle échelle faut-il traiter le sujet ?

Savoir prendre du recul par rapport à ce qui se passe localement, mettre en perspective ce qui se passe sur son site. Par exemple un voyage d'étude a été organisé pour emmener les acteurs sur un autre site étranger (en Grande Bretagne) et leur permettre de relativiser. C'est une initiative qui fonctionne mais sa principale limite est la différence de perception de la nature entre la France et la Grande Bretagne.

### Quels sont les acteurs à associer ?

Scientifiques, sociologues, acteurs concernés.

Besoin d'accrocher les acteurs sur ce qui les touche, pour ensuite parler des vrais sujets.

### Etudes

La pertinence de mettre en place un dispositif de réduction de la déprédation dépend du diagnostic fait et des objectifs du document de gestion. Le cas échéant, le sujet déprédation doit être prévu dans la planification. Il faut faire attention au décalage dans le temps entre le problème constaté et les réponses apportées par les études : pendant ce temps la rancœur monte. Essayer d'aller rapidement et d'étudier le phénomène en agissant concrètement en parallèle.

Il faut aussi faire attention lorsque l'on essaie de quantifier les pertes, il ya un risque de demande de compensation financière.

### Pour la suite

Valoriser ce travail à travers un petit guide.

→ pour en savoir plus, contacter Cécile Gicquel, Cécile Lefeuvre ([cecile.kefeuvre@aires-marines.fr](mailto:cecile.kefeuvre@aires-marines.fr)) et Pauline Loubat ([pauline.loubat@lpo.fr](mailto:pauline.loubat@lpo.fr))

## ATELIER : PROTOCOLES DE SUIVI, VERS DES SUIVIS HARMONISES ET ACCESSIBLES AUX GESTIONNAIRES

Cartographie de la Spartine alterniflore et chantiers expérimentaux au sein du site Natura 2000 « Rade de Brest – Estuaire de l'Aune ».

Les prés salés de la rade de Brest sont menacés par la prolifération d'une plante invasive : la Spartine alterniflore (*Spartina alterniflora*). Cette plante, originaire des Etats-Unis et du Canada, aurait été introduite au cours du 19<sup>ième</sup> siècle, par bateau et eaux de ballaste. Cette graminée de grande taille (60 à 120 cm) prolifère par ses rhizomes, au détriment des nombreuses plantes de prés salés autochtones, et sa vitesse de propagation peut aller jusqu'à 1 m par an en circonférence en vase molle. Un petit plant de spartine peut ainsi devenir en quelques décennies une vaste prairie monospécifique de plusieurs hectares. Les conséquences de cette invasion sont nombreuses :

- disparition des plantes de prés salés typiques de la rade de Brest qu'elle étouffe : Obione, salicorne, aster maritime...et la petite Lavande de mer (*Limonium humile*), protégée au niveau national, et dont la rade de Brest constitue l'unique station française
- comblement et envasement des fonds de rias et des petits chenaux
- recouvrement des vasières et modification de la faune benthique, au détriment des poissons et des oiseaux limicoles qui s'y nourrissent
- uniformisation du paysage...

Aujourd'hui, 63 % des prés salés du fond de rade ne sont plus constitués que de Spartine.

Depuis 2011, plusieurs études et chantiers menés en partenariat avec les scientifiques (laboratoire LEMAR à l'Institut Universitaire Européen de la Mer) et d'autres gestionnaires (Association Bretagne Vivante, Conservatoire botanique nationale de Brest, association Al'terre breizh, Association de chasse sur le Domaine public maritime du Finistère, association Don Bosco, Brest métropole océane...) ont permis de :

- cartographier précisément cette plante à l'échelle du site Natura 2000 : l'actualisation de la carte de végétation réalisée en 2004 par le Conservatoire botanique national de Brest met en évidence une surface de Spartine de 92,6 ha et une croissance de 2,3 % en 10 ans (Maxime Hourdé, 2014) ;
- tester différentes techniques de lutte, pour ne retenir que les plus efficaces : de nombreuses techniques ont été testées, comme la fauche, l'arrachage, l'étrépage, le piétinement, le confinement et l'étouffement. Ces différents tests, couplés à des protocoles scientifiques de suivis, nous permettent aujourd'hui de pouvoir appliquer la méthode de lutte la plus adaptée à chaque cas de figure rencontré sur le terrain, via un organigramme d'aide à la décision ;
- définir le degré de priorité d'intervention de chaque secteur envahi sur la base de plusieurs critères : ces critères sont (i) la présence de plantes rares (*Limonium humilé*, *Zostera noltii*), (ii) la présence d'une zone à fort enjeu pour l'avifaune hivernante, (iii) le degré d'invasion du site...Appliqués à la carte, ces critères permettent de définir rapidement sur quelles taches de spartine il faut agir en priorité.

Ces études nous permettent aujourd'hui d'envisager la mise en place d'un vaste plan de lutte pluriannuel à l'échelle du site Natura 2000 pour lutter efficacement et durablement contre cette plante.

### Le suivi des herbiers de zostère : Quels protocoles ?

Les herbiers de zostères constituent un habitat à fort intérêt patrimonial. Leur suivi s'avère nécessaire au sein des AMP, pour connaître leur évolution et évaluer l'impact de certaines activités ou pressions.

Cette présentation avait pour objectif de présenter quelques protocoles existants afin de mettre en évidence notamment les critères incontournables à évaluer.

De nombreux protocoles existent déjà et sont mis en œuvre par divers organismes, gestionnaires, chercheurs, voire plongeurs de loisirs. Les critères les plus fréquemment mesurés sont rassemblés dans un tableau (cf. présentation)

La première partie de cette présentation traite de la méthode de cartographie. Il s'agit de repérer l'herbier et de le cartographier pour suivre son évolution surfacique. Les herbiers émergés à basse mer font l'objet d'un contour au GPS. Les herbiers immergés sont traversés de part en part, des points GPS étant pris à chaque fois qu'une limite de l'herbier est observée. Le contour de l'herbier s'obtient en reliant entre eux les points de « début d'herbier » et de « fin d'herbier », en alternance.

Au sein de son enveloppe globale, l'herbier peut être caractérisé selon différents critères : longueur de brins, densité de pieds et degré de fragmentation.

En deuxième partie, deux protocoles sont présentés : le protocole REBENT apparaît comme étant le plus abouti au niveau scientifique. Les paramètres mesurés sont : densité de pied, biomasse + longueur/largeur de feuille, biomasse d'épiphytes, granulométrie et matière organique, biodiversité associée, nécrose. Mais plusieurs paramètres nécessitent de l'équipement de laboratoire : mesure de biomasse, analyses de la meiofaune. En rade de Brest, un protocole mis au point avec C. Hily, est testé depuis 3 ans par le gestionnaire du site Natura 2000. Il a pour objectif de suivre l'évolution de l'herbier et d'évaluer l'impact éventuel de la pêche à pied. Il repose sur la mise en place de 3 radiales permanentes parallèles au trait de côté, le long desquelles des paramètres sont mesurés comme la densité de pied, la mégafaune, interruptions d'herbier...Il en existe deux versions : une version complète réalisable par deux personnes en deux marées et une version simplifiée réalisable par une personne en deux marées.

Un exemple de la mise en place d'un tableau de bord est présenté : la réserve naturelle de Saint-Brieuc. La méthode est expliquée puis illustrée par des exemples concrets.

→ pour en savoir plus, contacter Agathe Larzillière ([agathe.larzilliere@pnr-armorique.fr](mailto:agathe.larzilliere@pnr-armorique.fr))

## ZONES DE PROTECTION RENFORCEES (ZPR)

Le Forum mène actuellement un travail d'inventaire des zones de protection renforcée (ZPR) qui correspondent à des périmètres ou sous-périmètres d'AMP existantes dans lesquels la réglementation et la surveillance sont plus fortes qu'ailleurs. L'objectif est de :

- proposer une définition des ZPR qui tienne d'avantage compte des enjeux
- faire le point du patrimoine effectivement protégé dans ces zones
- Etudier la suffisance des zones actuelles
- Proposer des compléments au réseau actuel (création/extension de ZPR).

Ces travaux s'inscrivent dans la stratégie nationale de création et gestion des AMP, ainsi que dans le programme de mesures de la DCSMM. Il s'agit de contribuer à créer un réseau cohérent et représentatif des écosystèmes et de la biodiversité marine.

Une première analyse est en cours à partir de la base de données MAIA qui présente les différents périmètres d'AMP sur un même territoire et permet d'en voir la complémentarité. Une deuxième analyse sera menée à partir de questionnaires qui vous seront adressés courant de l'été.

Un premier rapport fait par RNF et l'AAMP est disponible avec ce CR (*Les atouts de l'outil RN dans la politique des espaces naturels marins, vers une complémentarité entre les outils de protection du patrimoine naturel*)

- ➔ Pour en savoir plus contacter Vincent Toison ([vincent.toison@aires-marines.fr](mailto:vincent.toison@aires-marines.fr))

## PROCHAINE TABLE RONDE ?

- Proposition de mener la table ronde en commun avec la façade Manche-mer du Nord
  - Importance du colloque national des AMP
  - Tenir la prochaine table ronde plutôt sur 2 jours complets
  - Proposition d'atelier sur la surveillance : faire un état des lieux de ce qui existe, des compétences de chacun + difficultés rencontrées par la police
  - Importance d'avoir un sapin de Noël, un apéro des régions et une sortie terrain !
-

**FICHES ATELIERS**

## **Fiche Ateliers n°1 & 2**

**Titre** : « Atelier priorisation des enjeux oiseaux et cétacés à l'échelle de la façade Atlantique.

Sur quels critères établir la priorisation des enjeux ? Quel monitoring ? Quelles mesures de gestion ? »

**Date** : 16/12/2014

Animateurs : Mathieu ENTRAYGUES et Guillaume PAQUIGNON

**Contexte** :

Les gestionnaires d'AMP priorisent les enjeux de conservation des habitats et des espèces à l'échelle de leur site. Pour prendre du recul, ils ont besoin de relativiser et de pondérer ce travail par rapport aux enjeux métropolitains et/ou des Sous Régions Marines (unités de gestion DCSMM).

**Objectifs de l'atelier & Questions qui devront être traitées** :

L'atelier a pour premier objectif de réfléchir collectivement à la définition d'une méthode de hiérarchisation des enjeux « oiseaux et cétacés » à l'échelle de la façade Atlantique (et métropolitaine). Une liste de critères de hiérarchisation (tendance population, taux de représentativité de l'espèce...) sera débattue ainsi que le sens et le poids donnés à ces critères.

Le second objectif est de comparer les enjeux identifiés par site aux enjeux qui se dégagent à l'échelle d'une SRM ou à l'échelle nationale. A ce titre, les gestionnaires sont invités à apporter les données de leurs effectifs /AMP ainsi que les enjeux s'ils ont déjà été définis.

Ces exercices permettront aussi de faire le point entre les forces et les faiblesses des suivis actuels (suivis locaux et observatoires nationaux) pour qu'ils puissent alimenter les critères de hiérarchisation des enjeux.

La mise en avant des espèces à forts enjeux amènera à prioriser les mesures de gestion à l'échelle du réseau d'AMP.

**Restitution : attendus de l'atelier (tableau, montage de projet, ...)** :

Exercices de priorisation, liste finalisée des critères de hiérarchisation, amélioration de la méthode proposée par l'AAMP, amélioration des suivis actuels, proposition de mesures inter-sites

# Fiche Atelier n°3

**Titre : Déprédation dans les AMP**

**Date : 17-12-2014**

Animateurs :

- Cécile Gicquel - antenne Atlantique de l'Agence
- Amélie Boué - LPO
- Cécile Lefeuvre- Parc naturel marin d'Iroise / AAMP

## **Contexte :**

La déprédation est un comportement alimentaire de certaines espèces protégées ou non qui s'attaquent à des espèces à valeur commerciale. Des plaintes récurrentes d'acteurs locaux et dans certains cas des destructions d'espèces protégées amènent les gestionnaires à étudier le phénomène.

L'atelier sera basé sur 2 retours d'expériences :

- La LPO sur la réserve naturelle nationale de Moëze-Oléron- interactions goélands-bouchots
- Le parc naturel marin d'Iroise sur le programme Interactions Pêche Mammifères marins (InPecMam)

## **Objectif de l'atelier :**

- Présenter et échanger autour d'expériences en matière de déprédation
- Construire ensemble un mini-guide pour appréhender la question de la déprédation dans une AMP

## **Présentation :**

- La LPO (Amélie Boué) sur la réserve naturelle nationale de Moëze-Oléron- interactions goélands-bouchots
- Le parc naturel marin d'Iroise (Cécile Lefeuvre) sur le programme Interactions Pêche Mammifères marins (InPecMam)(déprédation par les phoques gris notamment).

## **Questions qui devront être traitées :**

- Quel est l'enjeu déprédation dans les AMP de la façade Atlantique ? Quelles espèces sont concernées (proies et prédateurs) ?
- Quel positionnement du gestionnaire sur cette problématique ? Quel lien établir avec le plan de gestion de l'AMP ?
- Quels sont les acteurs à associer pour traiter le sujet ?
- A quelle échelle faut-il traiter le sujet ? Comment mutualiser une étude le cas échéant ?
- Comment mettre en œuvre une étude pour caractériser le phénomène et tester des dispositifs de réduction de la déprédation ?

- quels types de mesures de gestion mettre en place sur le sujet ?

**Restitution : attendus de l'atelier (tableau, montage de projet, ...)** : un mini-guide pour appréhender la question de la déprédation dans une AMP

## Fiche Atelier n°4

**Titre** : Point sur les protocoles pour l'état initial et le suivi d'habitats patrimoniaux : les herbiers de zostère, les champs de blocs intertidaux, les prés salés.

**Date** : 17-12-2014

Animateurs : Emmanuel Caillot et Agathe Larzillière

**Contexte** : Etat initial et suivi des habitats réalisés par les gestionnaires : quels protocoles ???

**Objectif de l'atelier** : Présenter différents protocoles et discuter de leur faisabilité, leur intérêt/objectifs, et évaluer la possibilité de les uniformiser sur la façade Atlantique

**Présentation** :

**Herbiers et champs de blocs** : présentation des protocoles existants, discussion sur leur faisabilité par les gestionnaires, co-construction d'un protocole à partir de ce qui existe et qui répond aux objectifs des sites ?

**Questions qui devront être traitées** : Quels protocoles existent déjà ? Quel 'est l'objectif des suivis ? Quel niveau de complexité ? Validité des protocoles « simplifiés » au regard des scientifiques ? Quel compromis entre complexité et validité scientifique ? Vers un protocole commun par habitat pour des comparaisons inter-sites ? Quels paramètres sont à relever à minima ? Quels outils ? Faire un protocole « à tiroir » ?...

**Restitution : attendus de l'atelier (tableau, montage de projet, ...)** : Avoir un retour d'expérience des uns et des autres sur les façon de mener les suivis « en interne », collecter tous les protocoles existant pour chaque habitat, et idéalement, repartir avec un protocole commun (qui devra ensuite être validé par la communauté scientifique) !

## PROJETS LIFE DEPOSES PAR L'AGENCE

*Précisions apportées dans le CR mais non fournies lors de la table ronde :* Le projet life gouvernance pêche à pied de loisir a été déposé en même temps qu'un autre portant sur les sports de nature. Celui-ci s'appliquant uniquement sur des sites Natura 2000 et traitant des espèces et habitats communautaires, il a été déposé en tant que life Nature. L'appel à projet 2012 de ce volet nature mettait particulièrement l'accent sur les spécificités liées à la gestion d'espaces marins.